

Les Cahiers des dix



Pierre Chevrier, baron de Fancamp, co-seigneur de l'Île de Montréal (Nouvelles Recherches)

Guy-M. Oury

Number 47, 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1015590ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1015590ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Oury, G.-M. (1992). Pierre Chevrier, baron de Fancamp, co-seigneur de l'Île de Montréal (Nouvelles Recherches). *Les Cahiers des dix*, (47), 11–40.
<https://doi.org/10.7202/1015590ar>

Pierre Chevrier, baron de Fancamp, co-seigneur de l'Île de Montréal (Nouvelles Recherches)

par Dom Guy-M. Oury

Dans les actes officiels qui mentionnent les seigneurs de Montréal d'août 1640¹ jusqu'en 1663², date de la cession de la seigneurie aux Messieurs de Saint-Sulpice, le nom que l'on trouve placé en tête n'est pas celui de Jérôme Le Royer de la Dauversière, l'initiateur et le principal créateur de la colonie missionnaire de Villemarie³, mais bien celui de son ami Pierre Chevrier, sieur ou baron de Fancamp.

La raison de cette prééminence n'est pas le résultat de la volonté d'effacement de M. de la Dauversière — si réelle qu'ait

1. Donation et transport de la concession de l'île de Montréal par Jean de Lauson aux sieurs Chevrier et Le Royer, 7 août 1640; cf. *Histoire de Montréal* de Dollier de Casson, éd. Pierre Magry et Jacques Viger, dans *Mémoires de la Société historique de Montréal*, 4^e livraison, Montréal, 1868, pièce justificative XVI, p. 246-248; et Concession de l'île de Montréal (en partie) par la Compagnie de la Nouvelle France à Chevrier et Le Royer, 17 décembre 1640 dans *Édits, Ordonnances royales*, Québec, 1803-1806, t. I, p. 80, et dans l'édition de 1854-1856, t. I, p. 20-24.
2. Contrat de donation de l'île de Montréal au Séminaire de Saint-Sulpice, 19 mars 1663, dans *Édits, Ordonnances royales*, Québec, 1803, t. I, p. 81; éd. de 1854, t. I, p. 33.
3. Les principaux ouvrages sur M. de la Dauversière, sont: Camille Bertrand, *Monsieur de la Dauversière, Fondateur de Montréal et des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph*, Montréal, Les Frères des Écoles chrétiennes, 1947; Yvonne Estienne, *Faire face, Vie de Jérôme Le Royer de la Dauversière*, Toulouse, Privat, 1971; Henri Béchar, *Jérôme Le Royer de la Dauversière, His Friends and Enemies*, Bloomington, Ohio, Apostolate for Family Consecration, 1991; Guy-Marie Oury, *L'homme qui a conçu Montréal, Jérôme Le Royer, sieur de la Dauversière, Étude d'une spiritualité*, Montréal, Éd. du Méridien, 1991; Guy-Marie Oury, *Aux sources d'une spiritualité, Spiritualité et Mission de Jérôme Le Royer de la Dauversière*, Montréal, Hospitalières de Saint-Joseph, 1991 (*pro manuscripto*).

pu être son humilité personnelle⁴ —, mais bien la situation sociale de Pierre Chevrier: sa fortune personnelle et celle de sa famille présentaient des garanties qu'il n'était pas possible de trouver chez les Le Royer de la Flèche. Cela montre aussi l'intérêt particulier que présente la personnalité de Pierre Chevrier.

Le mystère de son identité a été percé pour la première fois par M. Robert Le Blant, l'historien des débuts de l'Acadie et des relations maritimes unissant la Nouvelle France à l'Ancienne⁵. Il l'a été de façon indépendante par M. Pierre-Yves Louis, de Paris⁶, qui m'a aimablement permis d'exploiter ce qu'il a découvert dans le cadre de mes propres recherches. Qu'il en soit vivement remercié.

C'est ainsi que j'ai pu présenter une vision d'ensemble de la personne et de la vie de Pierre Chevrier, sieur de Fancamp en deux études, l'une pour les chercheurs français dans la revue de la *Province du Maine*⁷, l'autre pour les chercheurs canadiens dans *Église et Théologie* de l'Université Saint-Paul d'Ottawa⁸. Mais il s'en faut encore de beaucoup que ces deux études qui ne se recouvrent qu'en partie, aient épuisé tout ce que l'on peut aujourd'hui savoir de l'ami de M. de la Dauversière. Une étude complémentaire ne paraît nullement superflue et peut ouvrir la porte à des découvertes ultérieures, de grand intérêt pour l'histoire des origines de Montréal.

-
4. Voir le *Summarium* des vertus dans la *Positio* pour la canonisation de M. de la Dauversière, Montréal-Rome, 1991 (hors-commerce).
 5. Robert Le Blant, «L'origine de Pierre Chevrier, dit de Fancamps, associé de Notre-Dame de Montréal», Correspondance Mgr Groulx et R. Le Blant, Fondation Lionel Groulx.
 6. Pierre-Yves Louis, «Note sur la famille Chevrier et le château d'Acqueville de la fin du XVI^e siècle à la Révolution, rédigée à partir de documents inédits conservés aux Archives Nationales», dans *Chronos, Cercle d'Études historiques et archéologiques de Poissy*, n° 11, janvier 1984, p. 15-18; cet article représente un premier état de recherches qui ont été poursuivies et approfondies par l'A.
 7. Guy-Marie Oury, «Pierre Chevrier, baron de Fancamp, co-fondateur de Montréal, L'ami de M. Le Royer de la Dauversière», dans *la Province du Maine*, t. 93, 1991, p. 113-130.
 8. Guy-Marie Oury, «Le co-fondateur de Montréal: Pierre Chevrier, sieur de Fancamps dans *Église et théologie* t. 23, 1992, p. 207-219.»

Le château d'Acqueville

Le château d'Acqueville sis à Villennes-sur-Seine⁹ se trouve aujourd'hui proche de la ceinture nord-ouest du grand Paris, mais les «pays» en France, héritiers des anciens «pagi» romains, ont gardé leurs caractères propres et leur identité à travers les siècles: Acqueville appartient ainsi au Pincerais dont la capitale est Poissy, l'ancienne résidence royale où naquit saint Louis le 25 avril 1214, l'année de Bouvines, ainsi que son fils Philippe III, le 3 avril 1245.

Les Chevrier qui constituèrent le domaine d'Acqueville à partir de 1594, appartenaient à la bourgeoisie de Poissy. Adam Chevrier qui s'employa à réunir les terres du domaine (il est le père de notre Pierre, baron de Fancamp), avait commencé sa carrière comme receveur de François, duc d'Alençon et comte de Montfort-l'Amaury (le frère de François II, de Charles IX et de Henri III), puis il passa au service de François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Paul et gouverneur de Picardie. Quand ce dernier mourut, il obtint la charge de président-trésorier de France en la généralité de Picardie¹⁰. De 1594 à 1624, année de sa mort, il résida principalement à Amiens, y acquérant une maison et un certain nombre de fiefs dans les environs de la ville: Fouencamps¹¹ (dont les notaires et greffiers parisiens firent Fancan ou Fancamp, ce qui n'a pas facilité les recherches), Rouverel, Le Fay.

Mais son pays d'attache demeura Poissy et il voulut devenir châtelain en son pays natal: aussi fit-il l'acquisition de quelques

-
9. Pierre-Yves Louis, «Le château d'Acqueville», Conférence donnée à Villennes, le samedi 26 janvier 1991 (je remercie vivement l'A. de m'avoir communiqué ce texte).
 10. L'édit de juillet 1577 avait uni les charges de trésorier et de général des finances sous le titre de Trésoriers généraux de France et avait formé les bureaux des finances de cinq personnes: deux pour le domaine, deux pour les aides et impositions et un trésorier, cf. Marcel Marion, *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1923, p. 60-62 (réédition en *reprint*, New York, Burt Franklin, 1968).
 11. Sur les saints de Fouencamps, saint Domice et sainte Ulphe, voir Jean Heuclin, «Érémisme et évangélisation, Recherche sur l'influence de la vie d'Abraham de Quiduna dans les courants érémitiques de la Gaule du Nord», dans *Saint Géry et la christianisation dans le nord de la Gaule, V^e-IX^e siècle*, Éditeur Michel Rouche, *Actes du Colloque de Cambrai, 5-7 octobre 1984, Revue du Nord*, t. LXIX, n° 269, avril-juin 1986, p. 427.

prés dès le 31 août 1594, entre Villennes et Médan, au lieu-dit «le chemin des Meules»; puis il élargit le domaine par une série d'achats: 30 actes de 1594 à 1602, 28 actes de 1606 à 1611, 6 actes encore de 1619 à 1623.

Dans les dernières années du XVI^e siècle, il entreprit la construction d'une grande demeure, le château d'Acqueville, dont l'édification était achevée le 12 septembre 1598. L'année suivante, le 21 décembre 1599, le manoir d'Acqueville devenait le siège d'un fief noble, dans la mouvance de la seigneurie de Villennes. Adam Chevrier couronnait ainsi son ascension sociale: il allait vers ses trente-cinq ans.

Six ans plus tard, il se mariait à une jeune fille qui n'avait pas vingt ans et qui appartenait à un milieu plus élevé que le sien: Renée de Bauquemare, fille d'un maître des requêtes et petite-fille d'un Président au Parlement de Rouen¹².

La génération de Pierre Chevrier

Cette union devait donner naissance à six enfants qui parvinrent à l'âge adulte: quatre garçons et deux filles; les deux filles entrèrent en religion: la fille aînée, Anne, était déjà novice quand son père mourut en 1624, peut-être au fameux monastère des dominicaines de Poissy, où avait vécu Anne des Marquets (+ 1588), «la Belle Religieuse», célébrée par Ronsard et Dorat, dont les 380 sonnets spirituels contiennent de si beaux vers, célébrant l'amour de Dieu¹³. Marie, plus jeune, fit profession dans l'Ordre de Fontevault au prieuré de Hautes-Bruyères, en 1634 ou 1635, deux ou trois ans avant la mort de Jeanne Absolu, dite de

12. On trouvera une notice sur les Bauquemare dans le *Dictionnaire de biographie française*, t. III, c. 942-944.

13. Robert Sabatier, *Histoire de la Poésie française, La Poésie du seizième siècle*, Paris, Albin Michel, 1975, p. 268; D.B. Wyndham Lewis, *Ronsard*, London, Sheed & Ward, 1946, p. 288-289; on trouvera quelques-uns de ses sonnets dans *Chants des jours et des heures*, Textes choisis par Dom Guy-Marie Oury, moine de Solesmes, Chambray-les-Tours, CLD, 1976 (*Carême, Annonciation, Assomption, Nativité de Notre Dame*).

Saint-Sauveur, veuve d'Antoine Hotman, qui y avait vécu en mystique¹⁴.

Aucun des quatre fils ne devait laisser de descendance et Pierre survécut à tous ses frères, ce qui explique pourquoi sa situation de fortune apparaît encore très confortable au moment de sa mort, en dépit de ses nombreuses largesses et de ses incessantes générosités.

L'aîné, André, ne se maria pas et fit des dettes; devenu seigneur et propriétaire d'Acqueville à la mort de son père en 1624, il devait vendre la terre en 1643 (29 octobre) pour éteindre ses dettes; mais jusqu'à cette date la propriété resta dans la famille, et sa mère aussi bien que ses frères y vinrent souvent. Il mourut en novembre 1653, assez misérablement, dans un appartement de deux pièces, loué au troisième étage d'une maison au coin de la place de Grève et de la rue de la Vannerie.

François-Adam reçut de la succession de son père la seigneurie de Villiers-le-Sec à Feucherolles, à 7 kilomètres au sud-ouest de Poissy, ainsi que celle du Faye à Ailly-sur-Noye en Picardie, à 10 kilomètres au sud de Fouencamps; il mourut jeune avant le 2 avril 1634 et ses frères se partagèrent sa succession.

Le plus jeune, Jérôme, baptisé à Paris le 12 août 1613, devait devenir abbé commendataire de La-Scie-en-Brignon, en Saint-Macaire-des-Bois, au sud-ouest de Saumur, aux confins de l'Anjou et du Poitou¹⁵, puis prieur commendataire de Notre-Dame-de-Saulseuses ou Sausseuse, dans le Vexin, au nord de Vernon et de Giverny¹⁶.

14. Joseph Augereau, *Jeanne Absolu, une mystique du grand siècle*, Paris, Les Éd. du Cerf, 1960. Sur Antoine Hotman, voir l'ouvrage sur son frère: Donald R. Kelley, *François Hotman, A Revolutionary's Ordeal* Princeton, University Press, 1973, p. 22, 302.

15. Voir Paris, Bibliothèque Nationale ms. lat. 5449-65; *Gallia christiana*, t. II, c. 1297; C. Port, *Dictionnaire du Maine-et-Loire*, t. I, Paris-Angers, 1878, p. 501-502.

16. Cherbourg, Bibliothèque municipale ms. 48, p. 599: Abbaye de Saulseuse; Charpillon, *Dictionnaire historique des communes de l'Eure*, Les Andelys, 1860-1879, 2 vol.; A. Le Prévost, *Département de l'Eure, Mémoires et Notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, recueillis et publiés par MM. Léopold

Jérôme Chevrier devait mourir avant le 1^{er} octobre 1679; il n'est pas sûr qu'il ait été ordonné prêtre. Pierre devait hériter de ses biens.

Pierre Chevrier, sieur de Fouencamps

Pierre, l'ami de M. de la Dauversière, naquit à Paris et fut baptisé en l'église Saint-Jean-en Grève, le 21 janvier 1608¹⁷. C'était l'église, ancienne chapelle, du quartier commerçant proche de l'hôtel-de-ville et de l'église Saint-Gervais, paroisse plus aristocratique¹⁸.

Son père l'avait d'abord destiné à l'Église, le faisant pourvoir de la commande de l'abbaye de La-Sie-en-Brignon que lui-même gérait depuis 1602 déjà pour le compte de son cousin, Adam Brisset, abbé en titre. À la mort d'Adam Brisset, le bénéfice était resté dans la famille; mais avant de mourir en 1624, Adam Chevrier résigna sa charge de président-trésorier en la généralité de Picardie à son fils Pierre, lui demandant d'interrompre ses études ecclésiastiques et de laisser son abbaye de La-Sie à son frère Jérôme, le plus jeune¹⁹.

Par testament, son père lui légua également les seigneuries de Fouencamps en Picardie à dix kilomètres au sud-est d'Amiens, et des terres à Rouverel, une dizaine de kilomètres plus au sud.

Mais à cette date, il n'avait encore que seize ans et n'était pas en mesure de succéder à son père à la tête du bureau des finances

Delisle et Louis Passy, Evreux, A. Hérissey, 1862; L.-L. Godebled, *Dictionnaire topographique, statistique et historique du Département de l'Eure*, Evreux, 1840, p. 501; (Toussaint-Duplessis), *Description géographique et historique de la Haute-Normandie*, 2^e partie: Le Vexin, Paris, 1740, p. 310-312; s. n.a., «Histoire de l'abbaye de Saulseuse», dans *Le Démocrate* (Journal local), 25 juin 1976, p. 10.

17. Paris, Bibliothèque Nationale, ms. fr. 32.588, p. 235.

18. Adrien Friedman, *Paris, ses rues, ses paroisses, du Moyen-âge à la Révolution, Origine et évolution des circonscriptions paroissiales*, Paris, Lib. Plon, 1959, p. 286-287, 361-365.

19. Cf. Acte du 7 février 1639, Paris, Archives Nationales, Minutier central, LXVI, 83, Paisant.

de la généralité d'Amiens, en qualité de président-trésorier. Sa mère, sagement, revendit la charge à Jean Spifame, seigneur des Granges, pour la somme de 57 000 livres qui constitua le noyau de la future fortune personnelle de Pierre.

Les plus anciens des actes qui le concernent personnellement sont de 1633 et semblent indiquer qu'il n'habite pas Paris: il poursuit ses études à la Flèche au grand Collège des Jésuites²⁰ et loge chez Jérôme Le Royer de la Dauversière. Comme il atteint sa majorité de 25 ans en 1633, il n'a pas dû poursuivre plus avant celles-ci et il est resté auprès de M. de la Dauversière, comme ami, pour le seconder dans ses diverses entreprises. Un acte de 1639 le dit habitant «sa maison» à La Flèche.

Lorsqu'un bureau de la fameuse Compagnie du Saint-Sacrement fut créé à La Flèche en 1635²¹, à l'initiative de M. de la Dauversière (on observera tellement bien le secret dans ce groupe que l'on ne sait absolument rien du détail de son action), Pierre Chevrier y entra avec son ami, et il reprit ses projets de vie sacerdotale.

L'on possède en effet un acte qu'il passa le 7 février 1639 avec son frère Jérôme, lors d'un voyage à Paris. Le contrat rappelle que le père, Adam Chevrier, par son testament «a voulu obliger icelui Pierre Chevrier, son fils, à ne point choisir et prendre la qualité de prêtre ecclésiastique» et l'a donc prié de résigner son abbaye de La-Sie-en-Brignon à son frère Jérôme. Puis il fait connaître que «aujourd'hui, ledit Pierre Chevrier (est) dans le dessein de suivre la profession d'Église et de se faire pourvoir aux ordres.»²²

En fait il resta simple clerc, peut-être pour être plus libre de se consacrer dans l'immédiat à l'entreprise de Montréal avec son

20. Camille de Rochemonteix, *Un Collège des Jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles, Le Collège Henri IV de La Flèche*, Le Mans, Leguicheux, 4 vol., 1889; Pierre Delattre, *Les Établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles*, t. II, Enghien-Wetteren, 1953, c. 904-922.

21. Cf. Raymond Triboulet, *Gaston de Renty, 1611-1649, Un homme de ce monde, Un homme de Dieu*, Paris, Beauchesne, 1991, p. 211.

22. Cf. document du 7 février 1639 cité n. 19.

ami Jérôme Le Royer de la Dauversière. La qualité de prêtre n'apparaît nulle part dans les actes de la succession de son frère André en 1653, ni dans ceux de sa mère en 1654. Le premier document qui lui accorde certainement la qualité de prêtre est du 13 juin 1659. Il devait l'être alors depuis plusieurs années, car en 1659 l'évêque d'Angers le charge d'exorcismes dans la région de La Flèche et cet office n'est confié qu'à des prêtres mûrs et sages²³. Il semble donc que Pierre ait attendu la mort de sa mère en 1654 pour recevoir les ordres sacrés. Sans doute y avait-il eu opposition ou du moins répugnance de la part de sa mère, étant donné que la maison aurait été définitivement compromise si Pierre renonçait ouvertement à se marier et à assurer la permanence de la famille. Mais lui-même n'en pensait pas moins et était bien résolu à devenir prêtre dès qu'il le pourrait. L'on croit deviner les pressions exercées sur lui durant ces années de maturité afin qu'il «s'établisse» enfin et assure la permanence de la lignée.

Cependant, sa mère s'était remariée le 10 octobre 1640 à Gabriel Testu de Balincourt²⁴, maître d'hôtel du roi, demeurant rue des Poulies, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois: elle avait à ce moment-là près de cinquante-cinq ans; elle devait mourir le 12 décembre 1653 et être inhumée dans la paroisse Saint-Paul, laissant son fils Pierre libre de suivre — enfin — sa vocation.

Le projet de Montréal

Pierre Chevrier fut le confident de Jérôme Le Royer dans toutes ses entreprises; c'est lui qui, le premier, l'aïda dans les diverses acquisitions à faire pour agrandir et reconstruire l'Hôtel-Dieu de La Flèche. L'on connaît les deux emprunts de 7 200 livres

23. Cf. Sœur Marie Morin, *Histoire simple et véritable, les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1659-1725*, éd. Ghislaine Legendre, Montréal, Presses de l'Université, 1979: Lettre de Fancamp au P. Chaumonot, 26 avril 1660, p. 113-144; le Catalogue de la Bibliothèque municipale de Tours signale des cas de possession constatés à La Flèche (t. I, p. 400): le manuscrit a malheureusement été détruit en 1940.

24. Sur les Testu de Balincourt, l'on pourra consulter le grand *Dictionnaire de la Noblesse de La Chesnaye-Desbois et Badier*, dans l'une de ses éditions.

chacun contractés le 9 février et le 9 août 1636 par Jérôme Le Royer envers Pierre Chevrier pour le financement des travaux de reconstruction²⁵; l'on possède également l'acte de vente d'une maison par le sieur Gaignard et sa femme à Pierre Chevrier, le 16 janvier 1637²⁶; celui-ci en fait don à l'Hôtel-Dieu.

L'on a cité ailleurs la lettre si révélatrice de M. Troussard, jeune prêtre ordonné à la fin de 1635, ami de Jérôme et de Pierre, qui les montre étroitement unis pour l'œuvre d'érection de la Congrégation de la Sainte Famille à La Flèche et la construction de la chapelle Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu durant les premiers mois de 1636, ainsi que leur zèle à promouvoir la dévotion au chef de la Sainte Famille²⁷. Mais M. Troussard ne semble pas au courant du projet de Montréal qui reste encore secret pour un temps.

Il serait intéressant de faire l'histoire des historiens de Montréal: ou plus précisément de déterminer quand, comment et pourquoi le projet de Montréal a été lié à la première grâce d'illumination de M. de la Dauversière, le 2 février 1630 dans la petite église Notre-Dame-du-Chef-du-pont de La Flèche²⁸. Il s'est produit une confusion en effet dans une série d'événements chronologiquement séparés et que les premiers annalistes ne confondent pas.

Même la Mère Péret, rédactrice des *Annales de l'Hôtel-Dieu de Moulins* qui forment la principale source de l'histoire globale des Filles de Saint-Joseph fondées par M. de la Dauversière, distingue plusieurs étapes:

-
25. Sœur Gaudin, *Inventaire et Extraits des papiers de famille de Monsieur Jérôme Le Royer de la Dauversière*, p. 16, Archives des Hospitalières de La Flèche.
26. Voir une photocopie de cet acte aux Archives des Hospitalières de Montréal, Maison-mère, 1B12/2 50.
27. Cette lettre est insérée dans les *Documents de la Posiio* pour la canonisation de Jérôme Le Royer, Montréal-Rome, 1991, hors-commerce.
28. Telle est la conclusion que l'on retire des ouvrages de E.-L. Couanier de Launay, *Histoire des religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, France et Canada*, t. I, Paris, 1887; G. Goyau, *Les origines religieuses du Canada*, Paris, 1924; Sœur Marie Moudoux est plus réservée dans son étude *L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal, 1642-1942*, Montréal, 1942, p. 316 s.; de même Camille Bertrand se conforme à la chronologie de la Mère Péret, p. 29.

- 2 février 1630: «Mr Le Royer fut particulièrement inspiré de Dieu de jeter les fondements d'une nouvelle congrégation d'hospitalières...»
- «En 1631 Dieu se manifesta encore à son fidèle serviteur et lui ordonna de ne point négliger l'ordre qu'il lui avait donné d'établir une nouvelle congrégation d'hospitalières et de fonder un Hôtel-Dieu desservi par elles à Montréal, île du Canada»²⁹.

La date de 1631 n'est pas exacte et beaucoup trop ancienne, mais la Mère Péret semble distinguer deux étapes qui seront confondues par la suite. La raison de cette confusion vient du fait que les annalistes de la Congrégation des Filles de Saint-Joseph se sont préoccupées principalement de l'Hôtel-Dieu de Montréal, laissant de côté la colonie elle-même: et la pensée de Montréal leur a semblé présente à l'esprit de leur fondateur dès la première étape qui l'a conduit à fonder la Congrégation.

Sœur Marie Morin, la première historienne de l'Hôtel-Dieu de Montréal et de la naissance de la Congrégation en est probablement responsable lorsqu'elle écrit en 1697:

Les anciennes religieuses de ce monastère savent que c'est Monsieur Jérôme de la Dauversière, grand serviteur de Dieu... qui connut par des lumières surnaturelles et toutes extraordinaires que Sa Majesté voulait être servie dans l'île de Montréal... par une colonie de Français, que la très sainte Vierge y serait beaucoup honorée et que ce lieu avec le temps s'appellerait Ville Marie, qu'il y aurait un hôpital pour les malades tant Français que Sauvages qui serait desservi par des Filles de Saint-Joseph qui n'étaient encore que dans les desseins de Dieu.³⁰

Mais la sœur Marie Morin ne prétend pas que ces lumières coïncident avec les premières grâces de M. de la Dauversière ni avec sa première intuition concernant les Filles de Saint-Joseph.

29. On trouvera le texte de la Mère Péret dans la *Positio* pour la canonisation, t. II, vers la fin.

30. Sœur Marie Morin, *Histoire simple et véritable*, p. 24.

Il y a donc une chronologie à rétablir³¹, des étapes à distinguer; je l'ai fait dans mon ouvrage sur L'homme qui a conçu Montréal, *Jérôme Le Royer de la Dauversière, Étude d'une spiritualité*. Il suffit ici de rappeler ces étapes, sans qu'il soit nécessaire d'apporter à nouveau la justification critique:

- 2 février 1630: première grâce d'illumination au sujet de l'Hôtel-Dieu de La Flèche et de la communauté qui sera placée à son service, avec intuition sur le type de vie qui serait celui des sœurs (tel qu'il est décrit au 1^{er} chapitre des *Constitutions*).
- 1632, grave maladie de M. de la Dauversière et résolution d'être désormais entièrement au service de Dieu, sans réserve; c'est sa «conversion» au sens particulier donné à ce terme par les auteurs spirituels.
- Six mois plus tard, probablement en 1633, entrée dans la vie mystique; premières grâces extraordinaires (pour employer encore la terminologie spirituelle de l'époque).
- En 1635, parmi ces grâces, lumières concernant Montréal et la nécessité d'y créer un centre missionnaire.
- Voyage à Meudon pour consulter le P. Bernier sur la demande du P. Chauveau, rencontre de M. Olier, et extase à Notre-Dame de Paris.

À quel moment Pierre Chevrier fut-il mis dans le secret de cette mission qui terrifia d'abord M. de la Dauversière? Malgré l'intimité des deux hommes, il est probable que M. de la Dauversière a attendu que fut close la phase du discernement spirituel, avant de faire part de son projet à son ami; ce serait donc après la rencontre du P. Bernier au château de Meudon, et donc de la rencontre avec M. Olier.

Mais dans l'immédiat, M. de la Dauversière devait mener à bonne fin l'entreprise fléchoise: la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, la construction de la chapelle Saint-Joseph et la création d'une

31. Voir Guy-Marie Oury, *L'homme qui a conçu Montréal...*, p. 43-52, 210.

première communauté de futures Filles de Saint-Joseph³². En 1636, les étapes décisives étaient franchies, encore qu'il eut beaucoup à faire; mais l'on pouvait songer plus concrètement à l'entreprise de Montréal.

Il est tout-à-fait vraisemblable que M. de la Dauversière l'ait soumise d'abord aux confrères de la Compagnie du Saint-Sacrement à Paris. Tout cela suppose un certain nombre de voyages à Paris, soit de la part de M. de la Dauversière, soit de la part de Pierre Chevrier.

Quelques tractations familiales de Pierre Chevrier

Dans le long inventaire après décès de Messire Pierre Chevrier, commencé le 23 juin 1692, sont mentionnés un certain nombre d'actes de cette période de sa vie qu'il avait conservés dans ses archives personnelles³³.

La première série remonte à l'année de ses vingt-cinq ans, sa majorité légale. Du 16 juin 1633, est une obligation faite par Jean de Collon, sieur d'Ambures, conseiller au Parlement, par Pierre Chevrier de Fancamp et Jacques Le Roullier, sieur des Bucheteaux solidairement, au bénéfice de Mre Anthoine Le Clerc, sieur d'Evquemont, conseiller du Roi et correcteur en sa Chambre des comptes, de la somme de 13 500 livres pour un prêt consenti au sieur Jean de Collon; en garantie Jean de Collon a engagé son office et sa terre d'Hambures au pays blésois, Pierre Chevrier ses terres de Fouencamps et de Rouverel, et le sieur Le Roullier, sa terre des Bucheteaux sise à Villeneuve-Saint-Georges.

Quelques années plus tard, le 9 septembre 1637, Anthoine Le Clerc étant décédé, sa veuve, chargée d'enfants, fait condamner Pierre Chevrier à payer les intérêts de 9 000 livres restants des 13 500 livres de cette obligation. Pierre Chevrier ne tarde pas à se

32. Pour la justification de tout ceci, je me permets de renvoyer aux deux *Positiones* de Jérôme Le Royer et de Marie de la Ferre.

33. *L'Inventaire après décès des biens et papiers de Pierre Chevrier* se trouve à Paris, Archives Nationales, Minutier central, LXXXIII, 205.

libérer de cette dette, contractée probablement pour rendre service à des amis, désireux d'acheter une charge.

Le 11 avril 1635, Pierre Chevrier en tant que propriétaire à Rouverel abandonne en censive à Arthur de Boufflers, seigneur de Rouverel, 146 journaux de terre labourable, la presque totalité de ce qu'il possède dans la seigneurie, contre la somme de 15 000 livres, dont M. de Boufflers paiera la rente qui s'élèvera chaque année à 833 livres, 6 sols, 8 deniers (denier 18).

Il est difficile de savoir pour quelle raison Pierre Chevrier a consenti à se défaire d'une partie de son patrimoine foncier de Picardie; peut-être est-ce simplement pour rendre service aux Boufflers.

M. de la Dauversière apparaît dans l'une des tractations; le 11 avril 1638, il agit à titre de procureur de Pierre Chevrier, resté probablement à La Flèche tandis que son ami se rendait à Paris pour diverses affaires.

À cette époque, selon la lettre de M. Troussard, Pierre Chevrier avait «quitté son train», c'est-à-dire qu'il avait adopté un style de vie plus pauvre, moins en harmonie avec son rang social, et qu'il s'était «converti» à une vie de «dévotion».

La Compagnie du Saint-Sacrement³⁴

On a mentionné plus haut l'établissement d'un groupe de la Compagnie du Saint-Sacrement à La Flèche en 1635; celle-ci avait été fondée en 1630, cinq ans plus tôt, à Paris pour se consacrer dans l'anonymat à toutes les grandes entreprises catholiques, et entre celles-ci à «la propagation de la foi dans toutes les parties du monde».

34. Alfred Rebelliau, *La Compagnie secrète du Saint-Sacrement*, Paris, H. Champion, 1908; *Les Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement* par le comte René de Voyer d'Argenson, éd. Dom H. Bauchet-Filleau, Marseille, Saint-Léon, 1900; Raoul Allier, *La cabale des dévots*, Paris, A. Colin, 1902; A. Tallon, *La Compagnie du Saint-Sacrement*, Paris, Éd. du Cerf, 1990; R. Triboulet, *Gaston de Renty...*, p. 177-256.

Le secret dont s'entourait la Compagnie était né du désir d'une plus grande conformité à la vie de Jésus-Christ cachée en Dieu: «La fin du secret, lit-on dans les dix-huit articles qui définissent la société, c'est de donner moyen d'entreprendre les œuvres fortes avec plus de prudence, de désappropriation du succès (ou dirait aujourd'hui désintéressement), et moins de contradictions. Car l'expérience a fait connaître que l'éclat est la ruine des œuvres et la propriété (= l'intérêt personnel) la destruction du mérite et du progrès en vertu.»³⁵

L'esprit de la Compagnie se voulait semblable à celui des «premiers chrétiens», «si simple, si général, si indépendant, si désintéressé que l'on craint de donner des bornes à une chose qui n'en a point» (en essayant de le définir de façon trop précise)³⁶.

Le premier directeur fut un évêque, Mgr de Barrault, évêque de Bazas, le second le marquis d'Andelot, un laïc, neveu de l'amiral de Coligny, tué lors des massacres de la Saint-Barthélémy³⁷. La Compagnie était composée de laïcs influents, de prêtres, de prélats, à l'exclusion des religieux, tenus envers leurs propres supérieurs par le vœu d'obéissance, et donc moins disponibles pour les activités propres et les entreprises de la Compagnie. Mais les membres des Compagnies de prêtres pouvaient y être admis, et le P. de Condren, supérieur de l'Oratoire, fut l'un de ceux qui patronnèrent la Société.

Le roi Louis XIII avait regardé avec faveur la formation de cette Compagnie; il alla jusqu'à écrire à l'archevêque de Paris, qui, lui, y était hostile: «Après avoir examiné leur projet et fait examiner par les personnes de ma plus grande confiance, je n'y ai trouvé que de l'avantage pour mon Royaume; ainsi, je leur ai permis de s'assembler sous le nom de la Compagnie du Saint-Sacrement, à la charge que quelqu'un d'entre eux qui me sera connu, m'informera de temps à autre de ce qui s'y passera de plus important.»³⁸

35. Cité par R. Triboulet, *Gaston de Renty*, p. 180.

36. R. Triboulet, *Gaston de Renty*, p. 182.

37. *Ib.*

38. Dom H. Bauchet-Filleau, *Annales*, p. 22.

M. de la Dauversière, ayant fait reconnaître par de bons juges spirituels le bien-fondé de son inspiration et la réalité de sa mission surnaturelle, soumit donc son projet aux confrères de Paris; une fois acquis leur consentement, il était assuré d'un appui discret, mais efficace; cependant le secret interdisait à la Compagnie d'agir en tant que telle: l'initiative devait revenir à certains de ses membres.

Les points de repère font défaut pour juger quelles formes diverses le projet de Montréal prit avant de parvenir à sa pleine maturité, mais l'on peut être sûr que Pierre Chevrier fut présent et actif à chacune des étapes de son élaboration. En cinq ans (1635-1640) un certain nombre de points ont eu le temps de se préciser à la lumière de Dieu et dans la prière, mais aussi à la suite d'échanges entre confrères de la Compagnie.

Grâce à un brouillon de la main de M. de la Dauversière, datant de l'année 1640 ou 1641, mais plutôt 1640, les grandes lignes du «dessein de Montréal» apparaissent clairement dessinées³⁹. On a contesté l'authenticité de cette pièce; à tort certainement⁴⁰; l'écriture est celle même de M. de la Dauversière; cela ne peut faire de doute à ceux qui ont travaillé sur les autres documents rédigés par lui et conservés en originaux. Quant au contenu du programme, si le document avait été rédigé postérieurement et antidaté, il n'aurait pas été présenté de cette manière, car la

38. Dom H. Bauchet-Filleau, *Annales*, p. 22.

39. Le texte se trouve présenté dans la *Positio* pour la canonisation de M. de la Dauversière; de même L. Cesbron-Lavau, «Saint René Goupil et les Missionnaires Angevins du Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles», Angers, 1957, p. 27-28 (tiré-à-part de *L'Anjou historique*).

40. Marie-Claire Daveluy, *La Société de Notre-Dame de Montréal, 1639-1663, Son histoire, ses membres, son manifeste*, Montréal-Paris, Fides, p. 49 a étudié ce document à partir de Faillon, *Histoire de la Colonie française*, t. I, 1865, p. 401-403; mais ses arguments ne sont pas convaincants; elle a d'ailleurs dans l'esprit que les *Articles* ont été présentés à MM. de la Compagnie de la Nouvelle-France, ce qui n'est certainement pas le cas. Elle oublie aussi que Saint-Sulpice n'est pas la seule compagnie des prêtres séculiers à qui la colonie missionnaire aurait pu être confiée; il y en avait bien d'autres: la Compagnie du Saint-Sacrement a marqué sa préférence pour ces Sociétés de préférence aux religieux. Quant aux *Articles*, il est impossible de les avoir conçu ou rédigé de cette manière après 1642.

réalisation s'est déroulée selon un rythme assez différent de celui que prévoit le texte. Ce n'est pas ici le lieu d'analyser à nouveau ce texte et d'en faire l'exégèse⁴¹.

Le document se trouve aujourd'hui aux archives du Séminaire Saint-Sulpice et les indications données par les différents archivistes du XIX^e siècle pour tenter d'identifier l'écriture montrent assez leurs hésitations sur la provenance de cette pièce; Faillon n'a pas osé l'utiliser; mais ces hésitations n'ont plus de raison d'être aujourd'hui puisqu'il existe des points de comparaison indubitables.

Avant d'être versé aux archives de Saint-Sulpice, le «dessein de Montréal» a probablement appartenu à un autre dossier; en effet en 1640, M. Olier n'était guère en état de s'occuper effectivement du projet de Montréal ou même d'y penser sérieusement comme il l'avait fait en 1636 après la rencontre de Meudon; il traversait à ce moment une douloureuse épreuve qui présente toutes les formes extérieures d'une dépression⁴²; en 1640 Saint-Sulpice n'existait pas, sinon comme un projet encore mal dessiné⁴³.

L'hypothèse la plus vraisemblable est celle d'un rapport établi en plusieurs exemplaires par M. de la Dauversière, après de nombreuses conversations préliminaires, pour être soumis au bureau parisien de la Compagnie du Saint-Sacrement ou à son supérieur.

On connaît la hiérarchie de la Compagnie qui se renouvelait de six mois en six mois: «Neuf (membres) seront élus pour être

41. Voir Guy-Marie Oury, *L'homme qui a conçu Montréal...*, p. 131-139.

42. Michel Dupuy, *Se laisser à l'Esprit, Itinéraire spirituel de Jean-Jacques Olier*, Paris, Éd. du Cerf, 1982, p. 68-119; on préférera l'étude de B. Pitaud, «L'épreuve spirituelle de M. Olier (1639-1641)», dans *Jean-Jacques Olier (1608-1657)*, *Bulletin de Saint-Sulpice*, t. 14, 1988, p. 12-34.

43. J. Gautier, *Ces Messieurs de Saint-Sulpice*, Paris, 1957; P. Boisard, *La Compagnie de Saint-Sulpice. Trois siècles d'histoire*, Saint-Sulpice, 1959, 2 vol. (hors commerce); voir aussi les autres études signalées par I. Noye, dans *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, t. VIII, Rome, Éd. Paoline, 1988, c. 24-28.

choisis, l'un, supérieur, l'autre directeur, six conseillers, et le neuvième secrétaire...»⁴⁴

Le baron de Renty fut onze fois supérieur, certainement dès le début de 1641, jusqu'à sa mort qui survint en avril 1649⁴⁵; il devait beaucoup s'occuper de la Nouvelle-France; peut-être a-t-il été supérieur dès 1640 et est-ce à lui qu'aurait été remis le projet, avant que le papier ne passe dans les papiers de M. Olier.

Dans l'arrêt du Conseil du Roi du 18 mai 1667 relatif à l'administration de l'Hôtel-Dieu de Montréal et aux sommes qui en avaient été détournées pour sauver la colonie en 1651-1653, on lit: «S'il fallait repasser de nouveau sur des choses faites et consommées avec tant de prudence et de charité, ce serait faire tort à la mémoire des feux sieurs de la Marguerie, d'Olier, de Brandon, de Renty et blesser la réputation de plusieurs personnes de qualité, ducs et pairs, présidents de cours souveraines, maîtres des requêtes et conseillers d'État dont cette compagnie (la Société de Montréal) à laquelle les suppliants (les Messieurs de Saint-Sulpice) ont succédé, était composée; des actions desquels on veut connaître en Canada pour y juger s'ils ont bien ou mal versé dans l'administration d'une œuvre qui est un pur effet de leur piété et libéralité.»⁴⁶

La Société de Montréal ne fut fondée officiellement que le 27 février 1642, à Notre-Dame de Paris⁴⁷, mais plusieurs membres de la Compagnie du Saint-Sacrement l'épaulaient dès avant cette date, dont le baron de Renty; M. de la Dauversière et Fancamp n'étaient pas seuls et n'agissaient pas comme des isolés.

Quatre lignes rayées d'abord dans le projet ont été rétablies (on lit en marge la mention: Bon); il y était question de faire «bâtir

44. R. Triboulet, *Gaston de Renty...*, p. 191.

45. *Ib.*, p. 190-200.

46. Arrêt du Conseil du Roi, 18 mai 1667, Copie aux Archives du Séminaire Saint-Sulpice à Paris, et *Positio* pour la canonisation de Jeanne Mance, chap. 16, doc. 11 (hors-commerce).

47. Marie-Claire Daveluy, *La Société de Notre-Dame de Montréal*, p. 32-35, 51-52; Lucien Campeau, «Montréal, fondation missionnaire», chapitre VI, *Fondations*, dans *L'Église de Montréal*, 1^{er} mars 1990, p. 203-205.

une maison meublée et accommodée de toutes les choses nécessaires pour la commodité de ceux des Associés qui y voudront aller en personne servir Dieu et les sauvages»; la construction était prévue pour 1645 ou 1646 et ne devait pas arrêter le travail du défrichement.

En 1636, s'il faut en croire ses mémoires, M. Olier avait pensé aller s'établir au Canada, au cœur de la future colonie de Montréal qui n'existait encore qu'en projet⁴⁸. La clause insérée dans le document exposant le «dessein» de Montréal montre que d'autres associés, libres de leurs personnes, y avaient pensé, et l'on croit discerner immédiatement parmi eux Pierre Chevrier, sieur de Fancamp. Il était libre de sa personne, il désirait devenir prêtre, mais les oppositions familiales étaient trop fortes; il semble qu'il ait rêvé d'aller s'établir à Montréal dont il était co-seigneur dès que la chose serait réalisable. Mais les projets de 1640 furent durement réduits quant à leurs dimensions par la situation réelle de l'île de Montréal.

Le premier embarquement

En 1640, Fancamp et M. de la Dauversière firent le voyage de Vienne en Dauphiné pour obtenir de Jean de Lauson, l'Intendant, la cession de la seigneurie de Montréal dont il avait obtenu la concession quelques années auparavant, mais sans y rien faire. Cette première démarche échoua⁴⁹.

La Dauversière revint à la charge au mois d'août, accompagné du P. Charles Lalemant procureur de la Mission du Canada à Paris; Fancamp ne put les accompagner, mais avait donné sa procuration à son ami. Cette fois-ci l'on aboutit à un accord et un acte de cession fut signé le 7 août 1640. Ces faits sont bien connus: ils ne sont rappelés ici que pour mémoire.

48. *Positio* pour la canonisation de M. de la Dauversière, chap. XII, doc. II.

49. Cf. L. Campeau, «Montréal, fondation missionnaire», *Chapitre III, L'acquisition de l'île de Montréal*, dans *L'Église de Montréal*, 1^{er} février 1990, p. 104-109.

Mais la Compagnie de la Nouvelle-France contesta la légalité de l'acte passé à Vienne, car la terre était restée vierge et Lauson n'avait rempli aucune des obligations de seigneur-concessionnaire; il avait donc, par le fait même, perdu ses titres de propriété; la cession était nulle.

La Compagnie procéda donc à une nouvelle concession avec les conditions qu'elle entendait y attacher: l'acte fut passé le 17 décembre 1640; mais les deux amis n'avaient pas attendu cette date pour préparer l'embarquement puisqu'ils avaient déjà fait passer des approvisionnements par la flotte du printemps. Dans les quelques mois qui leur restaient avant l'embarquement de 1641, ils s'activèrent afin que tout soit prêt pour le départ des vaisseaux.

Mais, il faut le redire car certains historiens semblent l'oublier, dès ce moment les deux amis sont déjà entourés d'un groupe d'associés: dans la *Relation de 1640*, au chapitre X, le P. Vimont écrit: «Nous apprenons par la flotte de cette année que des personnes de vertu et de courage sont en résolution d'envoyer (à Montréal) nombre d'hommes l'an prochain... Ces Messieurs trouveront des montagnes où ils pensent trouver des vallées»⁵⁰. Les termes collectifs employés sont excessifs s'il s'agit seulement de deux co-seigneurs agissant isolément.

Cela est encore plus apparent dans la *Relation de 1641* au chapitre XIII: «Nous avons reçu du contentement à la vue des hommes des Messieurs de Montréal pour ce que leur dessein est entièrement à la gloire de Notre Seigneur s'il réussit.»⁵¹

La *Relation de 1642* met mieux en évidence le rôle de premier plan joué par M. de la Dauversière et Fancamp, au chapitre IX: «Un grand homme de bien, n'ayant jamais vu la Nouvelle France que devant Dieu, se sentit fortement inspiré d'y travailler pour sa gloire. Ayant fait rencontre d'une personne de même cœur (Pierre Chevrier) ils envoyèrent l'an 1640 vingt

50. *Relations des Jésuites*, 1640, chapitre X.

51. *Relations des Jésuites*, 1641, chapitre XIII.

tonneaux de vivres et d'autres choses nécessaires pour commencer en son temps une nouvelle habitation en l'île de Montréal. L'année dernière (1641), ils firent passer quarante hommes commandés par le sieur de Maisonneuve, gentilhomme champenois, pour jeter les fondements de ce généreux dessein...»⁵²

Mais elle parle aussi de la création de la Société des Messieurs et Dames de Montréal le 27 février 1642.

Au sujet de l'embarquement à la Rochelle au printemps de 1641, l'historien de Montréal, le Sulpicien Dollier de Casson rapporte un souvenir qu'il tient de la bouche même de Jeanne Mance. À son arrivée à la Rochelle, sa première démarche fut d'aller saluer le P. Laplace «qu'elle avait vu à Paris et qu'elle savait devoir passer la même année dans la Nouvelle-France»; celui-ci fut heureux de la revoir et lui parla de l'entreprise de Montréal, l'embarquement devant se faire dans les semaines à venir: «Voyez-vous ce gentilhomme qui m'a quitté afin que j'eusse la liberté de vous parler? lui dit-il. Il a donné 20 000 livres cette année pour une entreprise qui regarde ce pays-là; il s'appelle le baron de Fancamp et est associé à plusieurs personnes de qualité, lesquelles font de grandes dépenses pour un établissement qu'il veut former dans l'île de Montréal qui est en Canada.»⁵³

Vingt mille livres n'était peut-être pas une somme très considérable pour des fortunes comme celles de la duchesse d'Aiguillon ou de Madame de Bullion, qui avaient des proportions colossales; pour Pierre Chevrier, sieur de Fancamp, cela représentait une dépense considérable qu'il ne pourrait certainement pas renouveler chaque année. Les dépenses totales de l'embarquement devaient s'élever, toujours au témoignage de Jeanne Mance, à 75 000 livres⁵⁴; à lui seul Fancamp avait contribué pour plus du quart de la somme globale.

52. *Relations des Jésuites*, 1642, chapitre IX.

53. Dollier de Casson, *Histoire de Montréal*, éd. R. Flenley, Toronto, 1928, p. 80-82.

54. *Ib.*, p. 82.

Quelques témoignages de dévouement

La générosité de Fancamp ne s'est jamais trouvée en défaut; il fut toujours présent au bon moment lorsqu'on avait besoin de lui pour un effort financier.

Le 12 octobre 1646, en prévision d'un essai de vie religieuse chez les Ursulines de Québec, Madame de la Peltrie s'entendit avec Maisonneuve pour vendre à Pierre Chevrier des biens-fonds qu'elle avait gardés en France⁵⁵; il y en eut pour 23 000 livres: la métairie de Saint-Barthélemy à Saint-Germain-de-Corbéis, les rentes seigneuriales du fief de Harenvilliers, quelques terres conservées par elle sur les paroisses de Saint-Aubin d'Appenai, Coulonges et Laleu, la vieille terre familiale et métairie de Vaubougon, et d'autres biens de moindre importance.

La valeur des terres était supérieure au prix de vente, mais les charges, sinon les hypothèques étaient nombreuses et en diminuaient la valeur marchande: rentes seigneuriales, rentes diverses à verser à divers membres de sa famille ou à d'autres ayants droit en vertu de legs faits autrefois par M. de Vaubougon.

Le sieur de Fancamp ne devait pas garder ces terres qui se trouvaient trop éloignées de ses biens d'Île-de-France et de Picardie; il n'en est pas question dans l'Inventaire après décès; il les revendit donc dès qu'il put le faire. Ce ne fut probablement pas une opération lucrative.

Lorsque Madame de Bullion procéda à l'augmentation de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 17 mars 1648, et qu'il fallut procéder à un nouveau placement de rentes (celui de 1644 n'avait pas de valeur légale ayant été fait au nom de la Société de Montréal qui n'avait pas d'existence juridique reconnue), il prit en charge une part de la fondation, soit 16 000 livres, s'engageant à payer une rente annuelle de 898 livres, 17 sols 9 deniers⁵⁶; le reste

55. Guy-Marie Oury, *Madame de la Peltrie et ses fondations canadiennes*, Québec-Solismes, 1974, p. 101-102.

56. Acte du 17 mars 1648, dans sœur Marie Mondoux, *L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal*, p. 343-346.

de la fondation, 44 000 livres fut placé en rentes sur les biens de M. de Renty. Il est bien évident que cette disposition fut prise pour rendre service à l'Hôtel-Dieu, non par intérêt personnel⁵⁷. Si l'on avait besoin de la démonstration du fait, il suffirait de rappeler que, lorsqu'à la mort de Renty, sa rente fut rachetée par sa veuve et placée sur l'hôtel d'Angoulême, Jeanne Mance eut toutes les peines du monde à faire rentrer régulièrement l'argent⁵⁸.

L'Inventaire après décès fait état de l'achat d'une rente de 1 500 livres sur 24 000 livres de principal, donnés par M. de Matignon, par M. de la Dauversière et Fancamp: Pierre Chevrier demeure quitte envers Jérôme Le Royer, se contentant de donner son nom comme garanti de l'achat et du versement de la rente⁵⁹.

Ainsi qu'on le voit par un acte du 25 mars 1644, à cette date le domicile habituel de Fancamp est toujours la ville de La Flèche⁶⁰; mais le 17 mars 1648, il habite Paris à demeure, au Faubourg-Saint-Germain, rue Cassette, à deux pas de Saint-Sulpice et du noviciat des Jésuites de la rue du Pot-de-fer⁶¹.

À dater de l'acte du 4 mars 1653, l'on voit qu'il demeure ordinairement «au Sausseuse»; il y demeurera vingt-cinq ans, jusqu'à la mort de son frère Jérôme.

Au prieuré de Notre-Dame de Sausseuse près de Vernon

Sausseuse ou Sausseuse est un prieuré conventuel de chanoines réguliers, fondé au XII^e siècle, situé aujourd'hui au diocèse d'Évreux, commune de Tilly, canton d'Écos, dans l'arrondissement des Andelys. Les restes du monastère ont eu beaucoup à souffrir de la seconde guerre mondiale, les Allemands y ayant installé une batterie anti-aérienne, ce qui occasionna l'effondre-

57. *Ib.*, p. 346-351.

58. Sœur Marie Morin, *Histoire simple et véritable...*, p. 43 et *Positio* pour la canonisation de Jeanne Mance (hors-commerce).

59. *Inventaire après décès de Pierre Chevrier*.

60. Acte du 25 mars 1644, dans sœur Maria Mondoux, *op. cit.*, p. 336.

61. Acte du 17 mars 1648, dans sœur Maria Mondoux, *op. cit.*, p. 338.

ment et la ruine d'une partie des bâtiments; les ruines ont été dégagées et mises en valeur vers 1965⁶².

Dans sa *Description géographique et historique de la Haute-Normandie*, en la partie consacrée au Vexin, Toussaint-Duplessis écrit vers 1740: «Sausseuse est un prieuré qui doit son origine au vénérable Richard, fils du seigneur de Tilly; Richard, pourvu de la terre de Tilly vers l'an 1118 forma dans son presbytère une communauté de chanoines réguliers à qui Geoffroy, archevêque de Rouen, donna l'habit de religion. Au bout de quelques années et du temps du même Geoffroy, le fondateur trouvant sa communauté trop à l'étroit, la transporta un peu plus loin vers le couchant à trois quarts de lieue de Vernon, sur un terrain ingrat et désert, voisin des bois, mais où il n'en croissait pas facilement: on l'appelait Sausseuse parce qu'il était planté de saules: le monastère en a pris le nom...

Il ne reste plus de (l') ancienne église que la nef seule; le chœur a été renouvelé vers le milieu du quatorzième siècle... Le prieuré de Sausseuse passe pour avoir été originairement de la congrégation de Saint-Victor de Paris... Pour ce qui est du logis prioral, il n'a été fait qu'après coup dans le temps où la discipline commençant à s'affaiblir, le prieur affecta de se distinguer au dehors.»⁶³

La charge de prieur commendataire était dans la famille de la mère de Pierre et Jérôme Chevrier, puisque l'on voit un Claude de Bauquemare, reçu chanoine de Rouen le 9 mai 1572, devenir prieur de Sausseuse. Il y avait huit religieux résidents⁶⁴.

Le monastère ne fut pas pris en charge par la Congrégation de Sainte-Geneviève qui restaura la discipline en de nombreuses maisons⁶⁵; aussi les religieux devaient-ils mener une vie assez

62. Cf. *supra*, n. 16.

63. (Toussaint-Duplessis), *Description géographique et historique de la Haute-Normandie*, 2^e partie, le Vexin, Paris, 1740, p. 310-312.

64. *Dictionnaire de biographie française*, t. III, c. 943.

65. P. Féret, *L'abbaye de Sainte-Geneviève et la Congrégation de France*, 2 vol., Paris, 1883; J. Becquet dans *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, t. II, (1975) c. 85-89.

proche de celle de chanoines séculiers. Lors de l'inventaire des meubles et immeubles du prieuré qui fut dressé du 14 au 21 mai 1770 puis du 25 au 28 juillet en vue de son union au Séminaire de Rouen, il est dit: «L'enclos consiste en un très beau et très grand jardin potager, bien planté, au milieu duquel est une belle nappe d'eau bien empoissonnée; un colombier très peuplé... Dans le clocher une belle horloge et trois cloches... L'église a 23 toises 5 pieds de long sur 4 toises 2 pieds de large hors d'œuvre, construite en pierre de taille, voûtée et pavée en pierre, éclairée de 19 croisées, 6 au chœur qui est en cul-de-four, 3 aux deux chapelles, et 10 à la nef. Le cloître a 31 toises de long et 9 pieds de large. Le chapitre a 18 pieds sur 17 dans son œuvre, éclairé par 4 croisées.»⁶⁶

Si Sausseuse n'était pas entré dans le grand mouvement de réforme inauguré parmi les chanoines réguliers par le P. Faure, il faisait partie d'un groupement de cinq monastères «de la réforme de M. Moulin»⁶⁷, une réforme locale sur laquelle l'on est assez mal renseigné.

C'est donc là qu'a vécu Pierre Chevrier jusqu'à la mort de son frère en 1679; il y a reçu sainte Marguerite Bourgeoys⁶⁸; sa vie était celle d'un prêtre retiré à la campagne, prenant part à la vie liturgique de la communauté, vivant à la manière des religieux près desquels il demeurerait, partageant son existence entre la prière, l'étude, les tâches administratives, et des ministères occasionnels.

L'on peut se demander cependant si Pierre Chevrier n'a pas pensé une seconde fois aller s'établir à Montréal lorsque les prêtres de Saint-Sulpice prirent en charge au spirituel la colonie (1657); quand la Compagnie de la Nouvelle-France se dessaisit au

66. *Archives départementales de la Seine-Maritime* (France), G. 9267.

67. Même liasse: Supplique adressée à l'archevêque de Rouen par les prieurs-curés dépendant de Sausseuse, 20 mai 1772.

68. *Histoire de la Congrégation Notre-Dame de Montréal*, 1^{re} partie, 1620-1700, vol. II, Montréal, 1913, p. 331-332.

bénéfice des Associés de Montréal de ce qu'elle avait retenu de l'île lors de la concession du 17 décembre 1640, Fancamp se fit réserver une concession de 500 arpents de terre sur la montagne (21 avril 1659)⁶⁹.

Mais il ne pouvait quitter M. de la Dauversière déjà très malade à ce moment et dans une situation financière difficile.

La mort de M. de la Dauversière

Durant les dernières semaines de la vie de son ami, Pierre Chevrier est à La Flèche où il remplit pour l'évêque d'Angers un ministère d'exorciste aux environs de la ville⁷⁰. La lettre qu'il adressa le 26 avril 1660 au P. Chaumonot sur la mort de son ami (survenue le 6 novembre 1659) contient de nombreux détails autobiographiques, puisque Fancamp parle de lui-même en parlant de M. de la Dauversière. Le document peut donc être lu dans cette perspective; il est suffisamment clair par lui-même pour n'avoir pas à être commenté, et il est facile d'accès puisqu'il a été inséré sous forme de «copie fidèle» par sœur Marie Morin dans ses *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*⁷¹.

D'après l'Inventaire après décès de Pierre Chevrier, l'on voit que le 23 octobre 1659, quinze jours avant la mort de Jérôme Le Royer, celui-ci a rendu à son ami une promesse faite par lui de 9 283 livres aux Hospitalières de La Flèche; il semble que Pierre Chevrier ait promis de donner aux Hospitalières une somme que lui devait le ménage Le Royer; mais M. de la Dauversière avait réussi à se libérer de cette dette et avait dû déjà remettre la somme aux Filles de Saint-Joseph.

Mais la situation financière de Jérôme était dramatique, et il n'avait pas réussi à recouvrer sur les rentrées des tailles le montant

69. Acte du 21 avril 1659, Archives des Hospitalières de Montréal, Maison-mère, 2B1 3/7 et 1B8/5.4.

70. Voir plus haut n. 23.

71. Sœur Marie Morin, *Histoire simple et véritable...*, p. 108-115.

de la fondation des Hospitalières de Montréal qu'il avait versé en janvier en avance au trésor⁷².

Comme il a beaucoup perdu de ses biens, écrit Fancamp au P. Chaumonot, tous ses créanciers ne seront peut-être pas payés et crieront avec justice; ses pauvres Filles seront du nombre, lesquelles, après avoir bien eu de la peine et beaucoup souffert à venir en Canada, il faut qu'elles repassent, leur fond étant enveloppé dans les dettes du défunt.⁷³

L'aide aux Hospitalières de Montréal

Il fut finalement décidé que les Filles de Saint-Joseph envoyées à Montréal au printemps de 1659 ne seraient pas rappelées, mais essaieraient de se maintenir à Montréal, avec l'aide de la charité publique.

M. de Fancamp ne cessa de leur fournir toute l'aide qu'il put, jusqu'à sa mort. Il voyait dans sa générosité une marque de fidélité à la mémoire de son ami, qu'il considérait comme son père spirituel, un authentique saint laïque.

On voit par les *Annales* de sœur Marie Morin jusqu'où est allé sa volonté d'aider les Filles de M. de la Dauversière: «Cette même année (1661), elles reçurent une aumône de 4 à 500 livres de Monsieur le baron de Fancamp qui savait leur besoin et qu'elles n'avaient ni rentes ni pension...»⁷⁴

Un peu plus loin dans le chapitre qui porte sur les années 1663-1670, l'annaliste précise que les sœurs furent aidées «par les bienfaits et libéralités de leurs amis, comme Monsieur Macé et Monsieur le baron de Fancamp qui, chaque année, leur envoyaient l'un ou l'autre 4 à 500 livres».⁷⁵

72. Cf. Lettre de Marie de l'Incarnation à son fils, 17 septembre 1660, éd. Guy-Marie Oury, *Correspondance*, Solesmes, 1971, p. 633.

73. Sœur Marie Morin, *Histoire simple et véritable...*, p. 114.

74. *Ib.*, p. 123.

75. *Ib.*, p. 138.

Elle pense aussi que M. de Fancamp pourvut aux frais du voyage de la Mère du Ronceray qui vint préparer les Filles de Saint-Joseph à l'adoption des vœux solennels: «M. de Fancamp, prêtre très vertueux et ami de toutes les Filles de Saint-Joseph, particulièrement de celles de la communauté de Canada, écrit-elle, se joignit à (M. Macé) pour lui aider de son crédit dans cette entreprise qui n'était pas petite. Je crois qu'il contribua aussi aux frais qu'il fallut faire et payé de son argent la dépense du voyage ou du moins la plus grande partie, car je ne suis pas bien assurée de cet article...»⁷⁶

Non seulement cela, mais il agit auprès de l'évêque: «Monsieur Macé et Monsieur de Fancamp... employèrent plusieurs personnes de considération pour faire revenir cet évêque (celui du Mans)..., qui lui en parlèrent fortement, le pressèrent, et si j'ose dire, le conjurèrent d'accorder cette permission...»⁷⁷

Plus tard, en date du 22 février 1683, l'on possède l'acte de donation d'une rente de 483 livres 6 sols 8 deniers par M. de Fancamp aux Hospitalières de Montréal⁷⁸; puis en date du 5 mai 1685 le contrat d'une rente de 1 600 livres donnée à la communauté de Montréal par Fancamp⁷⁹. Il agit donc comme s'il avait voulu, au nom de son ami, dédommager la commuanité pour la perte de leur fondation en 1659.

La communauté du Mont-Valérien

Jérôme, le prieur de Saulseuse mourut en 1679; le 1^{er} octobre 1679 le receveur du prieuré rend ses comptes à Fancamp, son seul héritier, et le survivant des quatre frères.

Pierre Chevrier ne pouvait plus résider dans sa retraite préférée, il revint pour un temps à Paris; mais la vie dans la capitale ne répondait pas à son besoin de solitude relative et en juillet 1682 il

76. *Ib.*, p. 142.

77. *Ib.*, p. 143.

78. Acte du 22 février 1683, Archives des Hospitalières de Montréal, Maison-mère, 2A4/4.

79. Acte du 5 mai 1685, Archives des Hospitalières de Montréal, Maison-mère, 2A4/5B.

achète une grande maison à Suresnes, que l'on connaît bien grâce à l'Inventaire après décès. Mais il aspire à autre chose qu'à une pieuse retraite dans un cadre confortable. Malgré son âge avancé, soixante-quinze ans, il demande le 23 avril 1683 son agrégation à la communauté des prêtres du Calvaire du Mont-Valérien⁸⁰. Le fondateur, Hubert Charpentier (1565-1650), avait été membre de la Compagnie du Saint-Sacrement. Après avoir restauré en Béarn le sanctuaire de Notre-Dame de Bétharram et fondé là une première communauté en 1626 (les Prêtres de Notre Seigneur du Calvaire de Bétharram), il revint à Paris et réunit au Mont-Valérien une communauté de prêtres au nombre de treize, qui se consacrèrent à la prédication des missions et aux retraites spirituelles au sanctuaire du Mont-Valérien (1633)⁸¹.

Au Registre des délibérations des Prêtres du Calvaire du Mont-Valérien, on lit lors de l'assemblée capitulaire du 23 avril 1683: «Monsieur le supérieur a représenté à tous les susdits assemblés que, pour les intérêts de la gloire de Dieu, le bien de l'Église et celui de la communauté, il était à désirer que tous les membres de la maison voulussent agréer l'agrégation au corps de la communauté la personne de messire Pierre Chevrier, seigneur abbé de Fancamp, comme étant rempli de piété, de zèle et d'une affection particulière pour la Congrégation.»⁸²

La communauté se composait alors de Jean-François de Lescure, supérieur, Jacques Hardy, abbé de Nesles, François de Donon, Adam Raibaud, Antoine Dallet, protonotaire apostolique, Louis Souart, prêtres incorporés, et de huit prêtres agrégés: Pierre Duval, François de Mosny, Jean Matthieu, Joly de Fleury, Charles Galyot, Jacques du Mouttier, Jacques de la Mothe et l'abbé Marchais.

80. J. Fargues, *Bétharram d'après Poiré, Marca et Labastide*, Tarbes, 1921; H. Lasalle, *Un sanctuaire béarnais, Notre-Dame de Bétharram*, Pau, 1941; L. Tesson, *Le couvent du Calvaire du Mont-Valérien*, s.l., 1921.

81. Paris, Archives Nationales, LL 1590, Délibérations des Prêtres du Mont-Valérien, p. 141, 147, 155.

82. *Ib.*, p. 147.

Le 18 février 1684, Pierre Chevrier fonde deux places de prêtres dans la communauté, moyennant la donation d'une rente de 600 livres à prendre sur Domaine d'Anjou, appelé le Trépas de Loire, et cent livres à lui dues par l'Hôtel de ville de Paris⁸³.

Et la délibération du 13 septembre 1684 se prononce sur sa demande de passer du statut de prêtre agrégé à celui de prêtre incorporé: «Sur ce qui a été représenté par le dit sieur Supérieur que Messire Pierre Chevrier de Fancamp, agrégé, désire être incorporé dans la Maison du Calvaire et qu'il est de la justice et de la reconnaissance de cette maison de lui accorder ce qu'il souhaite, parce que il est non seulement d'une piété et d'un mérite singulier, mais qu'il est bienfaiteur insigne de cette maison, qu'il ne s'est pas contenté de lui faire une donation de 700 livres de rente qui est un bien plus considérable que tout ce qu'elle a reçu de tous ceux qui ont été avant nous, mais qu'il lui fait encore tous les jours de nouveaux bienfaits et lui donne incessamment des témoignages positifs de sa bonne volonté...» le chapitre se prononce affirmativement⁸⁴.

L'année suivante, le 10 novembre 1685, Fancamp est élu supérieur pour trois ans; il gouverna la communauté jusqu'à la fin de l'année 1688. Mais l'âge était venu (plus de 80 ans); il demeure encore un an et demi au Mont-Valérien; puis, sans doute pour ne pas être à charge à ses confrères, il prend un appartement à Paris au cloître Saint-Honoré⁸⁵, et demande à se retirer le 4 juillet 1690. Il continue cependant à faire partie de la communauté des Prêtres et se rend encore au Mont-Valérien le 9 novembre 1691 pour l'élection du supérieur.

Il dicte son testament de son lit le 17 juin 1692, sept mois plus tard, et il meurt quelques jours après, probablement un peu

83. *Ib.*, p. 155.

84. A. Allou, *Notice sur Hubert Charpentier*, s.l., 1874; R. Limouzin-Lamothe, dans *Dictionnaire de biographie française*, t. VIII, c. 638; J. Berdonces, dans *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, t. II, c. 871.

85. Adrien Friedmann, *Paris, ses rues, ses paroisses du moyen âge à la Révolution*, p. 349, n. 2: Saint-Honoré n'était pas une paroisse, mais une collégiale.

avant le 22 juin, puisque l'Inventaire après décès commence le 23 juin⁸⁶.

Il fut inhumé «en la cave de la dite église Saint-Honoré», ainsi qu'il l'avait demandé dans son testament, mais les suffrages furent célébrés au Mont-Valérien. Pierre Chevrier avait 84 ans.

Ainsi disparaissait le doyen des créateurs de Montréal où il n'avait jamais mis les pieds, mais dont il s'était occupé avec dévouement, générosité et patience, sans jamais se laisser décourager, par fidélité à son ami, Jérôme Le Royer de la Dauversière, dont il avait été l'un des premiers confidents et dont il fut le collaborateur infatigable.

Pour ceux qui connaissent bien l'histoire et les souvenirs du vieux Montréal, Pierre Chevrier, baron de Fancamp, est présent de manière très discrète dans le plus ancien sanctuaire de la ville: la petite statue de Notre-Dame de Montaigu qui préside au pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours, est un cadeau qu'il fit en 1672, relevant d'une grave maladie, à sainte Marguerite Bourgeoys⁸⁷.

*P. Guy Marie Oury
m. b.*

86. *Testament*, cf. Paris, Archives Nationales, Minutier central, LXXXIII, 205.

87. Olivier Maurault, *Marges d'Histoire*, 2^e série, Montréal, Montréal, Lib. d'Action canadienne-française, 1929, p. 189-202; P. Archambault, *Pèlerinages canadiens*, Montréal, Imp. du Messager, 1928, p. 35-50; Marie-Claire Daveluy, *La Société de Notre-Dame de Montréal...*, p. 107.